



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :


QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 4 octobre 2022 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 42, chemin des Roches à La Pêche connue sous le lot 4 929 672 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la construction d'un patio d'une superficie de 54,72 m². Plus spécifiquement, la demande de dérogation mineure porte sur l'objet suivant :

- Le propriétaire souhaite reconstruire son patio et il souhaite avoir une superficie de 54,72 mètres carrés.
- Il ne peut pas vraiment exploiter sa cour arrière en raison de la topographie (c'est une pente montante), ainsi son patio est son seul espace extérieur exploitable à proximité de sa résidence.
- Pour permettre une superficie de patio de 54.72 mètres carrés alors que l'article 6.5.1 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une superficie maximale de 40 mètres carrés.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.


DONNÉ à La Pêche, ce 16^e jour de mois de septembre deux mille vingt et deux (2022).


M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 septembre 2022.


M^e Sylvie Loubier
Greffière